

N°	0	8	5
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil cinq Le lundi 19 décembre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.
-Demande de subventions (Fédération départementale de la pêche de la Seine-Maritime)	de Etaient présents : M. COET, DUHAMEL, LOIN, LOTTIN, SENEAL, GARRAUD, LACHEREZ, PECQUERY. Absents excusés : AUBRY, ARCILLON, BIGNON, JUMEL, MAUGEZ, MAQUET.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Demande de subventions</u> M. SENEAL rappelle que l'Institution a été destinataire d'une demande de subventions de la :
28 novembre 2005	<i>Fédération départementale de pêche de la Seine-Maritime</i> : cette dernière sollicite de l'Institution une subvention d'un montant de 4 000€ maximum pour des empoissonnements en truitelles sur la vallée. <i>Signalant que cette demande ne correspond pas à la politique que poursuit l'Institution, le conseil d'administration décide de ne pas octroyer de subvention à la Fédération de pêche de la Seine-Maritime.</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	6

**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Francis SENEAL**